

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-011

| Membres                                |                     |         |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39                                     | 39                  | 38      |

## ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'AUDAT.VAR

Mairie de Draguignan

### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

#### PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

#### PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

#### ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

## RAPPORTEUR : DANIELLE ADOUX COPIN

Association loi 1901, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise du Var (AUDAT VAR) est un acteur de l'aménagement et du développement durable du Var, au travers de ses contributions aux documents d'urbanisme, à la planification et aux projets territoriaux.

Ses productions sont fondées sur une connaissance des évolutions des territoires et une expertise en matière de politiques publiques.

Outil partenarial d'ingénierie, elle participe à la définition et à la cohérence des actions publiques en matière de démographie, d'habitat, d'environnement, de mobilités, d'économie, de foncier, de politiques sociales, de projets urbains, etc.

Au service de ses membres, l'AUDAT.VAR intervient à toutes les échelles : département du Var, aires urbaines, intercommunalités, communes, quartiers, sites à enjeux.

L'AUDAT.VAR est une plateforme d'observation, d'analyse et d'échange sur les projets des territoires. Chaque jour, une équipe d'experts recueille, croise et analyse de nombreuses données, pour que les élus, professionnels et acteurs de l'aménagement et du développement durable, disposent de synthèses fiables leur permettant de coordonner les politiques publiques.

Au travers de cette adhésion, la Commune bénéficierait de conseils, d'expertise et d'un accompagnement portant sur des projets qui seront présentés au conseil d'administration de l'AUDAT.VAR.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé proportionnellement au nombre d'habitants soit 0,50 centimes d'euros par nombres d'habitants. Pour l'année 2021, le montant de la cotisation s'élèverait donc à 19 553 €.

Il convient par ailleurs, de désigner Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan titulaire et Madame Danielle ADOUX COPIN suppléante pour représenter la commune au sein de cette association.

Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- prend acte de l'adhésion de la Commune à l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (AUDAT.VAR) sous réserve de leur acceptation ;
- désigne Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, titulaire et Madame Danielle ADOUX COPIN suppléante pour représenter la Commune à l'assemblée générale de L'AUDAT.VAR ;
- désigne Monsieur le Maire, pour siéger au conseil d'administration de L'AUDAT.VAR ;
- inscrit chaque année, au budget les crédits nécessaires au paiement de la cotisation qui s'élève à 19 553 € pour l'année 2021 ;
- charge Monsieur le Maire d'en informer monsieur le Président de L'AUDAT.VAR ;
- autorise monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

  
Richard STRAMBIO  
  
Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération